



## **Assemblée générale du samedi 28 novembre 2009**

**Adresse : Centre Adeps de Jambes**

### **1. Composition de l'Assemblée Générale**

#### **Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

Mesdames Françoise Charneux, Dominique Doyen, Dominique Sonveaux, ainsi que Messieurs Jean-Pierre Delchef (Président), Jacques Ringlet (Vice-président), Michel Collard (Trésorier général), Alain Geurten, Alain Kaison, Jacques Monsieur, José Nivarlet, Bernard Scherpereel, Lucien Lopez (Secrétaire général).

#### **Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

##### **Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants)**

Messieurs Robert Culot, Claude Dujardin, Yves Lamy, Michel Loozen, Jean-Pierre Mespouille (procuration de Pierre Vancabeke), Jean-Marie Vanopphem

##### **Hainaut (8 représentants)**

Madame Emeline Penay, ainsi que Messieurs Fabrice Appels, Robert Appels, Daniel Hanotiaux, Jacques Lécrivain, Guy Lorent, André Robert, Jean-Marc Tagliafero.

##### **Liège (9 représentants)**

Messieurs Paul Bayard, Jean-Marie Bellefroid, Richard Brouckmans, Jacques Crelot (procuration de Guido Blesgen), Jean-Claude Croissant (procuration de Jacques Brand), André Debatty, Willy Deward, Christian Grandry, Michel Krawenkel.

##### **Luxembourg (3 représentants)**

Messieurs Paul Groos, André Samu, Michel Thiry.

##### **Namur (4 représentants)**

Madame Claire Porphyre, ainsi que Messieurs Philippe Aigret, Michel Regnier, Gérard Trausch.

### **Pour le Comité de Direction :**

Monsieur Freddy Geeroms (Directeur financier).

### **Membre du personnel :**

Madame Véronique Laurent.

- Le Président ouvre l'assemblée générale de l'AWBB à 09h40.
- Il remercie les membres de l'AWBB et de la FRBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :
  - Monsieur Paul De Coster, Secrétaire général de la FRBB,
  - Monsieur Jean-Claude Vandeput, Procureur régional,
  - Monsieur Alain Buchet, Président du Conseil judiciaire régional,
  - Monsieur Christophe Notelaers, Président du comité provincial du Hainaut,
  - Monsieur Guy Henquet, Président du comité provincial de Namur,
  - Monsieur José Lauwerys, membre du comité provincial de Namur.

### **Hommage aux défunts**

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des personnes disparues depuis l'assemblée du 13 juin 2009 :

- Monsieur Alfons COOMANS, papa de Mr Cyriel COOMANS, président FRBB
- Madame MOERMAN, maman de Madame Martine MOERMAN
- Monsieur Jean-Louis RIGA, ancien arbitre provincial BBW
- Madame WILQUEM, maman de Monsieur Jacques BUFFE, Président du CJP Hainaut
- Monsieur Roger BERNARD, papa de Monsieur Jacques BERNARD, arbitre hennuyer
- Monsieur GEURTEN, papa de Monsieur Alain GEURTEN, administrateur AWBB
- Monsieur Raymond MERCKX, membre fondateur et ancien président du club Ecole P1 Anderlecht
- Madame PIETQUIN, maman de Monsieur Alain PIETQUIN, secrétaire-adjoint du club Royal Eclairs Pont-de-Loup
- Monsieur Daniel MASQUELIER, président-fondateur du club Ellignies-Sainte-Anne
- Monsieur Alberto LONDERO, ancien joueur, et membre du comité du club RBC Marcinelle
- Madame Geneviève MAES, fille de feu Monsieur Jean-Pierre MAES
- Madame D'ERRICO, épouse de Monsieur Gerardo D'ERRICO, secrétaire du BC Fontaine
- Madame Ariane GOETINCK, maman de Delphine, joueuse et Damien DUSSART, arbitre et président du BC Malonne
- Monsieur Constant ELEN, papa de Monsieur Claude ELEN, président de Dexia Namur
- Monsieur Joseph DENEIL, papa de Michel DENEIL, vice-président du Novia Munalux Namur et grand-père de Sarah DENEIL, joueuse de Novia Munalux Namur
- Monsieur André FIVET, ancien joueur de l'Amicale Salzinnoise

- Monsieur Raymond RECONNU, papa de Laurent et Gauthier RECONNU, anciens joueurs du RBC Ligny
- Madame Marie-Louise SIMON, maman de Monsieur Pierre EVRARD, coach au New BC Belgrade
- Monsieur Pierrot DALLECHAMPS, membre du BC Continental et ancien joueur de l'amicale Salzinnoise
- Madame Nadine ANTHEUNIS, épouse de Monsieur Jean-Claude VANDEPUT, procureur régional
- Monsieur Gaston DECKERS, vice-président du conseil d'administration de la FRBB, ancien responsable de l'équipe nationale messieurs et ancien président du club Standard de Liège.
- Monsieur Jean-Pierre-MAES, Président du Comité provincial du Hainaut

Le Président rend un vibrant hommage à la mémoire de Jean-Pierre MAES, retrace l'historique de sa carrière "Basket" et cite les qualités humaines du défunt.

### Préambule

Préalablement à l'entame des débats, ainsi qu'à l'ordre du jour de l'assemblée générale, le Président invite l'assemblée à une réflexion sur le rôle des instances régionales de l'AWBB mises en place : Les assemblées générales, le Conseil d'Administration, ainsi que les commissions "législative" et "financière", précieux conseils du CDA et de l'Assemblée générale.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur les points de l'ordre du jour.

#### **1.1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires - Application de l'article PA 32**

Rappel des dispositions du PA34 : Les parlementaires doivent présenter leur licence. Le contrôle sera clôturé au plus tard 30 minutes après l'heure fixée pour le début de l'AG.

Le président a présenté différents tableaux qui ont été examinés par la commission législative. A l'issue de la réflexion, la commission s'est accordée sur le tableau repris ci-après pour la détermination du nombre de représentants aux assemblées générales pour la saison 2009-2010 :

<b>Provinces</b>	<b>Equipes</b>	<b>Coefficients</b>	<b>Nombre de représentants</b>		
Liège	742	9,31771	9		9
Hainaut	617	7,74801	7	1	8
Brux.Bra.Wallon	446	5,60067	5	1	6
Namur	342	4,29468	4		4
Luxembourg	242	3,03893	3		3
<b>Total</b>	<b>2389</b>		<b>28</b>	<b>2</b>	<b>30</b>

#### **Interventions :**

JM Bellefroid : Il serait souhaitable qu'il y ait une uniformité dans la communication du nombre d'équipes dans les provinces.

Réponse: le CDA établira un tableau unique reprenant les informations utiles pour l'application des articles PA32 – PF18

VOTE pour l'approbation de la composition de l'assemblée générale :

P	C	A	Résultat
30	0	0	approuvé

La majorité simple (Budget, TTA) est de **16** voix sur **30**  
La majorité des deux tiers (statuts, ROI, ...) est de **20** voix sur **30**

Sur proposition du Président, l'ordre du jour est modifié dans sa présentation.

## **2. Présentation du Budget de l'année civile 2010**

Le budget de l'AWBB a été approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 16 octobre 2009; il a fait l'objet d'une première lecture par la commission financière le 2 novembre 2009 et d'un second examen le 12 novembre 2009.

Le président tient à rappeler que

- En ce qui concerne la révision du subside de transition pour 2009, l'administration a demandé un relevé des dépenses réelles effectuées en 2009 et portant sur la gestion du sport de haut niveau. Les données chiffrées devaient être rentrées pour le 12/11/2009. A ce jour, aucune nouvelle en ce qui concerne les subsides complémentaires.
- Les décisions de la Communauté française, en matière de subventionnement du sport pour 2010 ne sont pas encore connues ;
- Le Ministre des Sports s'est engagé à revoir les budgets des fédérations.

Présentation et commentaires du Trésorier Général :

le budget 2010 est en diminution par rapport à 2009 étant donné les circonstances de crise. Compte tenu de la décision du conseil d'administration, confirmée par l'assemblée générale de juin 2009 d'assumer l'année scolaire 2009-2010, le budget a été préparé pour 6 mois et il révèle un déficit de 83.520 € - Si les nouvelles émanant de la communauté française sont favorables, le déficit devrait être couvert.

## **3. Approbation du T.T.A.**

### ***3.1. Proposition de non indexation du TTA***

L'article PF 12bis précise que L'indexation du TTA est automatique, sauf si l'Assemblée Générale prévue au mois de novembre en décide autrement après avis de la commission financière.

Compte tenu de l'indexation négative envisagée par (0,66% de diminution par rapport à juillet 2008), le conseil d'administration a décidé de proposer à la commission financière de ne pas indexer le TTA au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

VOTE pour l'approbation

P	C	A	Résultat
30	0	0	approuvé

### **3.2. Fixation de l'amende frappant l'absence d'équipe de jeunes par un club de 1ère provinciale dames**

Lors de l'assemblée de mars 2009, l'article PC 56 avait fait l'objet d'une refonte complète afin d'adapter son contenu à la nouvelle réalité du terrain.

Il s'avère qu'au nombre des amendes qui frappent les clubs n'alignant pas Le nombre statutaire d'équipes de jeunes, celle qui touche Les équipes de 1<sup>ère</sup> provinciale dames a été oubliée.

De ce fait, Le conseil d'administration soumet à L'assemblée générale La proposition reprise ci-dessous :

- Le montant de l'amende qui frappe les clubs de 1<sup>ère</sup> provinciale dames est fixé à **300 €**.

Questions :

G. Trausch (Namur) : s'agit-il uniquement des équipes jeunes féminines ?

G. Lorent (Hainaut) : les équipes mixtes sont-elles comprises ?

D. Sonveaux (conseil d'administration) : Il est important de définir si l'obligation vise les équipes de jeunes filles ou les équipes de garçons, c'est pourquoi elle sollicite le report du vote à l'assemblée de mars 2010 afin de permettre une réflexion sur l'ensemble de la question.

VOTE pour le report

P	C	A	Résultat
30	0	0	reporté

### **3.3. Proposition de modification de l'indemnité pour les arbitres de clubs**

La commission législative propose de revoir le montant de l'indemnité des arbitres U12 , la ramenant de 12,00 € à 7,00 € avec application immédiate.

JUSTIFICATION :

1. Réduction des frais pour les clubs
2. Donner une motivation supplémentaire à cet arbitre pour suivre le niveau 2

Interventions :

P.Groos (Luxembourg) : Suite aux avis des différentes CFA, la réforme des cours d'arbitrage et la création de la catégorie d'arbitres de club implique certains problèmes depuis son fondement.

L'enthousiasme des candidats au niveau 1 n'est pas suivi d'effet et peu sont ceux qui poursuivent leur parcours pour suivre les cours au niveau 2.

W. Deward (Liège): après discussion, Liège trouve qu'il y a un manque de réflexion. Et souhaite une étude complémentaire dont la réponse pourra être donnée en mars 2010.

P. Groos (Luxembourg) : suggestion : un amendement pourrait être proposé à 8 €. Le problème n'est pas dans l'indemnité en elle-même, mais le problème implique une formation identique. Si Liège reporte le problème, la situation n'avance pas ....

Y. Lamy (Bruxelles-Brabant wallon) : La question ne doit-elle pas être envisagée dans le cadre de la convention signée actuellement avec la BRA ?

Réponse du Président : non, les arbitres de niveau 1 ne sont pas visés par la convention.

W. Deward (Liège): il nous semble que porter le tarif au niveau 3 à 12 € n'est pas une bonne idée. Mais il y a autre chose à faire. Arguments complémentaires pour le report : un cri d'alarme : niveau des amendes PC1 et des conséquences sur le manque d'arbitres qui risque de s'aggraver surtout en provincial. Pour la régionale et nationale, actuellement OK. Il constate également qu'on prend des provinciaux pour suppléer les régionaux. On remet des rencontres seniors, ce qui est plus grave. Il propose de redistribuer les amendes du PC1 aux provinces pour la formation des arbitres.

La séance est levée quelques minutes à la demande des groupements pour permettre une prise de position.

F. Appels (président de la Commission législative), lors de la rentrée en séance se fait l'interprète des groupements parlementaires et propose de reporter le vote au mois de mars 2010 pour accorder à chacun le temps de prendre connaissance de tous les paramètres de ce dossier.

G. Trausch (Namur) : si on entend Liège, le report aurait lieu en mars 2010. Compte tenu de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2010, ne vaudrait-il pas mieux reporter la mise en application au 1<sup>er</sup> juillet ?

P. Groos (Luxembourg) : les constats de Liège sont identiques dans toutes les provinces. Il manifeste son inquiétude en ce qui concerne l'évolution de la formation des arbitres.

Le Président de l'AWBB propose le vote du report en mars 2010 et de charger le département arbitrage de rédiger une proposition.

VOTE pour le report de la proposition

P	C	A	Résultat
20	9	1	reporté

#### **4. Rapport de la Commission Financière**

Claude DUJARDIN, président de la commission financière présente le rapport de la Commission financière :

*" Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration,  
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,*

*Comme suite au départ de M. Jean Marie BELLEFROID de la Financière pour la Commission Législative et étant le membre le plus ancien, j'ai pris l'initiative d'organiser une première réunion le 2 novembre 2009 à JAMBES.*

*Les délégués des Provinces pour la nouvelle Commission Financière sont :*

*Philippe AIGRET (Namur), Christian GRANDRY (Liège) , Jean Marie RAQUEZ (Hainaut), André SAMU (Luxembourg) et moi-même Claude DUJARDIN (BBW)*

*Il ressort de cette première réunion que les membres de la dite commission ne veulent pas se limiter à une mission de contrôle mais aussi de conseil et de relais entre les groupes Parlementaires et le Conseil d'Administration en ce qui concerne les matières financières.*

*Au niveau de la présentation, les membres de la commission regrettent de ne pas avoir pour comparaison les situations de réalisation du budget en cours. Pourtant la saison dernière la présentation était claire, nette et chacun avait pu apprécier.*

*Afin de remédier à ce manquement, la Commission propose un nouveau canevas de présentation du budget. Cette nouvelle présentation tiendrait compte du réalisé au 30 septembre de l'année en cours et des prévisions du dernier trimestre.*

*Le Président du CA estime que cette demande est réalisable, d'autant plus qu'elle pourrait être développée en parallèle à la procédure de contrôle interne au CA.*

*La Commission Financière a aussi proposé ses services, non pas sur le fond mais bien sur la forme. En effet, nous nous accordons pour dire que c'est la responsabilité des membres du CA d'établir leurs budgets.*

*Avec les éléments d'une balance des comptes, nous pourrions remplir le canevas et chaque « Ministre » pourrait compléter la colonne observation pour nous donner une idée du pourquoi. Son avantage est d'offrir une plus grande clarté et permettrait une meilleure compréhension de la part des membres de la CF, et donc, moins de questions posées au CA. Il est bien entendu que ce document serait un document de travail et remis aux Membres de la Commission. Ces derniers répercuteraient les renseignements auprès des Parlementaires de leur province.*

*A la réunion du 12 novembre, nous avons reçu les réponses à nos questions. Vous avez pu en prendre connaissance au PV n°2 publié sur le site.*

*Le budget proposé initialement présentait un déficit de 110.020 €.*

*A l'examen des comptes, nous avons constaté, le bureau du CA et les membres de la Commission en commun, que quatre postes présentaient un budget trop important pour la réalité.*

*Vous constatez aujourd'hui que le CA nous présente un budget déficitaire de 83.520 €.*

*Il a été établi en tenant compte de l'hypothèse la plus pessimiste, à savoir qu'aucun subside supplémentaire ne serait alloué à l'AWBB, pour sa politique de haut niveau, par la communauté française. Cette approche prudente semble la plus sérieuse dans le contexte économique actuel.*

*De cette approche prudente découle également que le budget des centres de coûts 1201, 1020 et 2010 (c.à.d. au centre de formation et sa fermeture au mois de juin 2010 si les subides ne sont pas attribuées à l'AWBB) a été établi en tenant compte d'une période de 6 mois.*

*Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé à ces deux réunions.*

*J'ai senti une grande confiance de tous et je suis aussi convaincu que si nous tirons tous dans la même direction, le bateau de l'AWBB voguera vers de beaux horizons."*

## 5. Approbation du budget de l'année civile 2010

Des explications sont données à M. Krawenkel au sujet d'un poste (Haut niveau - jeunes) qui a subi une modification importante.

VOTE

P	C	A	Résultat
30	0	0	approuvé

## 6. Approbation des interprétations données par la Commission Législative

### 6.1. *Interprétation de l'article PA 102*

*F.Appels (Hainaut) : après discussion à la CL, les archives ont été consultées et on s'est aperçu que cela n'avait pas été voté en AG. Proposition est faite de reprendre le texte de 2008-2009 et de remplacer les références du décret de 1999.*

*G. Trausch (Namur) : ajouter également la modification dans le PC 16.6. Il faut se référer au PA 102*

*Texte soumis au vote :*

*Tout sportif (joueur ou arbitre) doit subir chaque année un examen médical selon les directives du Département compétent. Seul le formulaire disponible sur le site internet de l'A.W-B.B. est accepté. Pour être valable en compétition, le certificat sera signé, sous les mentions prévues en matière de lutte contre le dopage, visée par l'article 15.20 du décret du 8 décembre 2006 de la Communauté Française organisant et subventionnant le sport en Communauté française, par le sportif **ou** son représentant légal **si le membre est mineur.***

*L'examen doit avoir lieu entre le 1er avril précédant le début du championnat et la première rencontre officielle (Coupes ou Championnat) à laquelle l'intéressé participera.*

VOTE

P	C	A	Résultat
29	0	1	approuvé

A la suite de ce vote, il appartiendra aux comités provinciaux de corriger les sanctions infligées à certains clubs.

Le secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

## 7. Admission, démission et radiation des clubs et membres

### 7.1. *Admission*

Charleroi Ravens – 2665 (Hainaut)



## 7.2. Démission

ASUB Etterbeek – 1966 (Bruxelles Brabant Wallon)  
Swift BC – 2648 (Corpo Bruxelles Brabant Wallon)

## 7.3. Radiation

Néant

## 7.4. Inactivité

BC Education Bruxelles – 0890 (Corpo Brabant Wallon)  
Team A2R Molenbeek – 2629 (Corpo Bruxelles Brabant Wallon)  
BC DALHEM 2323 (Liège)

VOTE global point 7

P	C	A	Résultat
30	0	0	approuvé

## 8. Interpellations et motion de confiance

Néant

## 9. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

### 9.1. *Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB*

*Nomination de monsieur J. Michel au Conseil d'appel*

Attendu que la commission législative du 14 octobre 2009 a déclaré « qu'elle s'avoue incompétente pour rendre un avis sur la candidature d'une personne. Elle estime que son rôle est uniquement de débattre de la validité statutaire de cette candidature, ce qu'elle confirme. »

Attendu que par 2 fois, une commission visée par l'article PJ 4 a rendu un avis favorable sur la candidature de Mr J. Michel ;

Attendu que le groupement des parlementaires du Luxembourg a proposé Mr J. Michel comme membre d'un organe judiciaire de l'AWBB ;

Attendu qu'aucun fait objectivable pouvant être mis à charge de Mr J. Michel n'a été porté à la connaissance du conseil d'administration par écrit ;

Attendu que la mutation ordinaire de Mr J. Michel dans le courant du mois de mai 2009 élude toute question relative à la validité de la candidature ;

Attendu qu'il est de la responsabilité de conseil d'administration d'assurer le bon fonctionnement des organes judiciaires ;

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur J. Michel en tant que membre de la chambre d'appel pour la saison 2009-2010 à dater de la publication de la décision.

Intervention du Président du Conseil d'Administration :

Après avoir relaté l'historique du dossier, il fait part des constats suivants :

- le CDA "nomme" les membres des organes judiciaires et que l'AG "approuve les nominations" : il s'avère que c'est un non sens !
- seul le CDA peut démettre un membre d'un organe judiciaire sans devoir passer par l'AG !
- Est-ce logique que des membres effectifs décident de la nomination de membres d'organes judiciaires qui pourraient être appelés à les juger?
- Le Conseil d'administration est responsable du fonctionnement de l'outil judiciaire.
- Renseignements pris auprès de la FRBB et la VBL, la décision des conseils d'administration de ces instances prise est "souveraine" en la matière.
- A l'avenir, des modifications statutaires seront proposées pour qu'il appartienne au CDA de prendre la décision dans ce genre de dossier.

En attendant la modification des statuts, qu'allons-nous faire ? Il est de tradition de suivre l'avis des provinces. Allons-nous nous épuiser à répéter l'opération plusieurs fois ?

R. Brouckmans (Liège) : est-ce le seul candidat ?

Réponse du Président : actuellement oui. Il faut éviter, dans la mesure du possible, de travailler avec les membres ad hoc.

R. Brouckmans (Liège) : comptez-vous dans le futur restreindre les responsabilités de l'AG ?

Réponse du président : il faut réfléchir sereinement et s'inspirer des autres fédérations.

W. Deward (Liège) : combien de dossiers la chambre d'appel a-t-elle traité jusqu'à aujourd'hui ?

Réponse via JC Vandeput (procureur régional) : globalement 26 l'an dernier et 9 actuellement.

VOTE

P	C	A	Résultat
12	18		Refusé

Le CDA prend note de la décision de l'AG, prise dans le cadre actuel des statuts. Nous sommes donc repartis pour un tour supplémentaire !

## **9.2. Nominations des membres des organes judiciaires de la FRBB**

1. En date du 22 août 2009, le conseil d'administration de l'AWBB a proposé de reconduire le mandat de monsieur Jean-Claude Vandeput comme coordinateur juridique au sein de la FRBB.

Le conseil d'administration de la FRBB a approuvé cette candidature lors de sa séance du 2 septembre 2009.

2. En date du 22 août 2009, le conseil d'administration de l'AWBB a approuvé la proposition de présenter les personnes suivantes en qualité de membres des organes judiciaires de la FRBB :

Le conseil d'administration de la FRBB a approuvé toutes les candidatures lors de sa séance du 8 octobre 2009.

FERRARIN Bernard

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

COURCELLES Philippe

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

BUCHET Alain

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

BUFFE Jacques

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

LOZE Emile

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

THOMSIN Guy

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

## **10. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence;**

Voir point 6 repris ci-avant (PA102)

## **11. Nouvelles de la FRBB**

- Représentant du Hainaut à la FRBB : l'assemblée générale approuve la candidature de Mr Guy Lorent comme membre effectif de l'assemblée générale de la FRBB.

P	C	A	Résultat
30	0		Accepté

- BMC : la cour d'appel d'Anvers statuera le 22.02.2010 - On se rapproche d'une décision définitive.

- BNT : Création d'une cellule commune AWBB/VBL/BLB qui devrait nous apporter une autre vision de la gestion des équipes nationales : Jacques Ringlet a été nommé par le CDA pour représenter l'AWBB.
- Projets de réécrire la partie juridique & la partie compétition (PCD138 et PCD174 bis + l'octroi des licences techniques pour évoluer au niveau national au des différences dans les textes NL et FR)
- A. Robert (Hainaut) : Quid des tracés des terrains pour la saison prochaine ?

Réponse : la décision concertée AWBB/VBL sera prise pour le 1/1/2010 au plus tard.

## **12. Divers.**

- F. Appels (Hainaut) : PC1 promesse avait été faite de payer le PC1 pour le niveau 1

Réponse : Le paiement interviendra au 31 décembre 2009. On paiera les provinces qui ont rentré leurs documents

- R. Brouckmans (Liège) : interrogation sur les absences de Messieurs Slangen et Obsomer : Compte tenu de l'ordre du jour, leur présence n'était pas nécessaire.
- G. Trausch (Namur): Quid du Vade-mecum du secrétaire : Promis pour le 31.12.2009
- A. Robert (Hainaut) : Quid de la création d'une division 2 nationale dames ? L'AWBB est prête. La VBL devait en discuter lors de l'assemblée générale de ce jour.

La séance est clôturée à 12 h.

Pour le conseil d'administration,

Jean-Pierre DELCHEF  
Président

Lucien LOPEZ  
Secrétaire général